


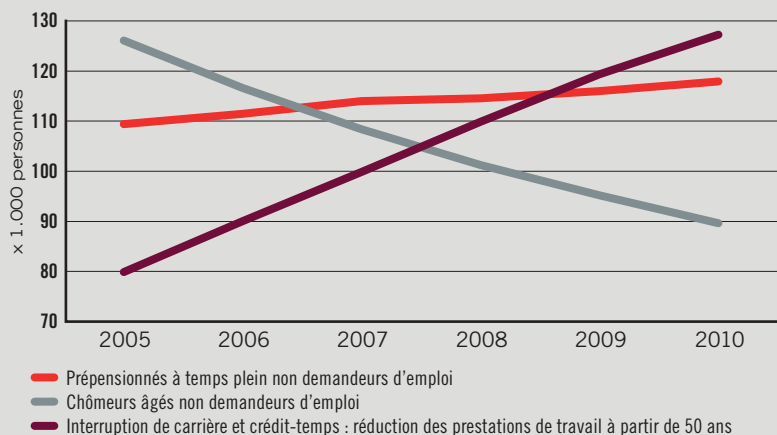
# Les problèmes structurels persistent

Le Conseil supérieur de l'emploi a rédigé son rapport annuel consacré au marché du travail, lequel énonce des recommandations pour la politique à mener dans le futur. Le bilan actuel semble positif, faisant état d'une hausse de l'emploi de 29.000 unités en 2010 et prévoyant la création de 42.000 nouveaux emplois en 2011. Toutefois, une grande partie de ces emplois proviennent du secteur non marchand (soins de santé, titres-services,...) et dépendent dans une large mesure d'un financement public. Dans le secteur marchand, la croissance est principalement soutenue par le secteur des services. Dans les branches d'activité les plus sensibles à la conjoncture, le niveau d'avant la crise ne devrait même pas être retrouvé fin 2012. Selon le Conseil, les problèmes structurels qui touchent notre économie et notre marché du travail n'ont pas disparu. Le verdissement de l'économie et le vieillissement de la population menacent en effet de généraliser les difficultés de recrutement déjà présentes dans certains segments, avec les

risques d'augmentation des coûts salariaux, de détérioration de la compétitivité,... qui en découlent. C'est pourquoi il est nécessaire, toujours selon le Conseil, d'intervenir tant sur le plan de la demande (maîtrise des coûts salariaux) que sur celui de l'offre (accompagnement et activation, mais aussi élargissement de l'offre de main-d'œuvre). L'objectif d'un taux d'emploi de 73,2% que les autorités belges se sont fixé à l'horizon 2020 ne pourra être atteint que moyennant une progression beaucoup plus radicale du taux d'emploi des travailleurs plus âgés.

 **Le Rapport du Conseil supérieur dénonce une nouvelle fois un certain nombre de handicaps : le dérapage des coûts salariaux, les problèmes de recrutement, le taux d'emploi trop faible des plus de 50 ans par rapport à d'autres pays. Concernant ce dernier point, le graphique montre que la politique menée peut influencer la situation : les chômeurs plus âgés doivent notamment être plus disponibles qu'avant pour le marché du travail et le crédit-temps a connu un essor considérable parmi les plus de 50 ans.**

Évolution du nombre de prépensionnés dispensés, de chômeurs âgés dispensés et d'entrées de carrière/crédits-temps à temps partiel chez les 50+ (Source: Rapport 2011 CSE)



**Il faut également adapter le système des prépensions pour pouvoir atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 73,2%.**

able parmi les plus de 50 ans. Toutefois, il conviendrait d'adapter également le système des prépensions (pas de diminution depuis le Contrat de solidarité entre générations) pour pouvoir atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 73,2% et assurer ainsi la viabilité économique de notre modèle social.

Klaas Soens - ks@vbo-feb.be